



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2014

L'an Deux Mil quatorze, le mercredi 23 avril, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 15 avril 2014.

Présents : VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène – MAGLOIRE Claude – OTTO AZINCOURT Josette – RENIER Renaud – MARCIN Dany – RUPAIRE Justin – EUGENIE Gilberte – RENIER Philippe – HATILIP ROCH Achille – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane – GILLES Christelle – LAROCHELLE Lucie – FAVORINUS Justina – NOEL Jean-Philippe – FRANCISQUE Jean-Louis – EDAU François – BARTHEL Annick – LAROCHELLE Laurence – MACHARES Chantal – LIBER Jean-Luc – FAUSTA Jimmy – CHRISTOPHE Laurence(28)

Représentés : SAINT-VAL Marie-Agnès (Ayant donnée procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(1)

DELIBERATION N°14
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU
POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;
- **Vu** le compte rendu du débat sur les Orientations Budgétaires qui s'est déroulé à la séance du conseil municipal du 11 avril 2014 ;
- **Vu** la délibération n° CASBT-2014-01-19 du 31 janvier 2014 ;
- **Vu** la Convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT);
- **Vu** la délibération n°2 du 20 février 2014 de la Commune de Trois-Rivières autorisant le Maire à signer la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement ;
- **Vu** le projet de Budget Primitif présenté par Madame le Maire de Trois-Rivières pour l'exercice 2014, pour le service de l'eau qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes ;

.../...

.../...

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE ;

DEFENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Compte	Libellés	Montant	Compte	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	491 300.00	013	Atténuations de charges	17 500.00
012	Charges de personnel	747 051.00	70	Ventes d'eau	1 330 699.88
66	Charges financières	8 055.00	77	Produits exceptionnels	28 000.00
67	Charges exceptionnelles	9 002.56	042	Opér. D'ordre de transfert entre section	100 000.00
023	Virement à la section d'Inv	49 950.00	002	Résultat antérieur reporté	66 888.68
042	Opér. D'ordre de transfert entre sections	237 730.00			
TOTAL Fonctionnement		1 543 088.56	TOTAL		1 543 088.56
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes	16 381.00	021	Virement de la sect° de fonc.	49 950.00
21	Immob. Corporelles	820 364.29	040	Opér. D'ordre de transfert entre sections	237 730.00
	Reports de crédits	33 831.23	001	Reports de crédits	51 810.12
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	100 000.00		Résultat reporté	631 086.40
TOTAL Investissement		970 576.52	TOTAL		970 576.52
TOTAL GENERAL		2 513 665.08	TOTAL GENERAL		2 513 665.08

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité moins 04 Abstentions (FAUSTA Jimmy - MACHARES Chantal – LIBER Jean-Luc - CHRISTOPHE Laurence)

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2014 du Service de l'Eau de la Régie des Eaux de Trois-Rivières et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition des opérations détaillées ;
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

